



## COMITES TECHNIQUES LOCAUX DES 15 et 21 SEPTEMBRE 2017

Ordre du jour :

1. Réorganisation des missions domaniales (le 15/9/2017 pour 2ème avis) ;
2. Les restructurations du réseau de la DDFiP 64 au 1/01/2018 (le 15/9/2017 vote unanime contre, le 21 /09/2017 en 2ème convocation) ;
3. Projet de modification de la charte EDR (le 15/9/2017 pour information) ;
4. Questions diverses.

Les élus CGT ont fait lecture d'une liminaire mise en ligne le 19 septembre 2017 sur le site de la section CGT Finances Publiques 64 et accessible avec le lien suivant :  
<http://www.dgfip.cgt.fr/64/spip.php?article1071>

### **1. Réorganisation des missions domaniales.**

L'opération de réorganisation de la mission du Domaine menée dans le département a fait l'objet d'un vote unanimement défavorable lors du CTL de juillet dernier. Le sujet est donc représenté pour avis. Toutes les OS ont maintenu un vote contre, non pas sur la façon dont la nouvelle organisation est mise en place localement mais, en cohérence avec la position de l'ensemble des syndicats au plan national, pour dénoncer la logique qu'elle sous-tend.

Pau hérite du pôle de gestion domaniale, absorbant ainsi des missions jusqu'alors exercées dans le département des Landes.

L'opération est effectuée dans un cadre plus général qui consiste en une organisation supra-départementale qui a pour conséquence l'abandon de cette mission dans 42 directions. Pour la CGT, petit à petit ces départements perdent leur substance et deviennent de simples antennes des régions.

### **2. Les restructurations du réseau de la DDFiP 64 au 1/01/2018 (le 15/9/2017 vote unanime contre, le 21 /09/2017 en 2ème convocation).**

La période électorale passée, la DGFIP a remis en route le rouleau compresseur des mesures de restructuration, concrétisées par des transferts de missions, regroupement de trésoreries et de services, etc ... sur fonds de suppressions massives d'emplois et avec pour conséquence l'affaiblissement du rôle apporté par nos services en termes de Service Public.

Notre département n'y échappe pas pour 2018. Vous en trouverez le détail pages 2 et 3. L'IGF a donné son aval pour l'ensemble, le préfet également sauf pour la fusion des trésoreries de St Étienne de Baïgorry et de St Jean Pied de Port (se reporter aux commentaires page 2).

La CGT est bien consciente que dans certains des services concernés, les conditions actuelles de vie et de travail des agents sont insupportables et peuvent appeler à une évolution du réseau, en lien notamment avec la nouvelle carte des EPCI. Pour autant, elle est opposée à une remise en cause profonde, telle qu'elle se dessine, du maillage territorial de notre service public de proximité et de pleine compétence.

Sur la forme, nous contestons une présentation très sommaire des opérations : absence totale de prise en compte de la réalité des services concernés, de leurs charges de travail et besoins en effectifs, manque de visibilité sur l'état de concertation avec les élus des territoires touchés...

Les élus CGT et des autres OS ont renouvelé leur vote contre.

L'ampleur des restructurations proposées est importante. Cependant, la plupart des projets sont préparés dans l'approximation quant aux conditions d'installation et le calendrier demeure contraint (attendre la décision de la DGFIP, puis du Ministre peut-être vers la mi-novembre). Lesquels de ces projets seront mis en place dès janvier 2018 ? Pour M NESAS, l'objectif premier est de régler les situations de Garlin et de Navarrenx.

## Le programme des restructurations susceptibles d'être mises en place en 2018

Nature des restructurations	Raisons et conditions de mise en œuvre indiquées par la Direction.	Commentaires CGT
<p><b>Fermeture de la trésorerie de Garlin avec transfert de l'activité SPL et Rct Impôts à la trésorerie d'Arzacq.</b></p> <hr/> <p><b>Fermeture de la trésorerie de Thèze avec également transfert de l'activité SPL et Rct Impôts à la trésorerie d'Arzacq.</b></p>	<p>Mise en cohérence avec la carte de l'intercommunalité ; le nouvel EPCI est géré par Arzacq qui dispose actuellement d'1 emploi B (non pourvu) et d'1 C. Les 2 emplois B implantés à Garlin (actuellement vacants) et à Thèze seront transférés vers la trésorerie réceptrice. L'un des comptables des postes qui disparaissent devrait assurer des missions dans le réseau en étant rattaché à la direction, l'autre pourrait éventuellement être adjoint dans la structure fusionnée si les conditions statutaires le permettent.</p>	<p>Manque total de lisibilité du projet. Aucune projection n'est présentée en termes de charges transférées, du nombre total des collectivités à gérer et de l'impact sur les besoins réels en effectif pour y faire face. Et dans la proposition de l'Administration, quid des locaux actuels d'Arzacq qui ne paraissent pas dimensionnés pour recevoir 3 personnes en plus ? La Direction annonce que les élus d'Arzacq, Garlin et Thèze sont d'accord sur le principe du regroupement mais chacun plaide pour son propre territoire. Conclusion, selon M NESA s'il y a trop d'obstacles on fera a minima la fusion de Garlin et Thèze !</p>
<p><b>Fermeture de la trésorerie de Salies avec transfert de l'activité SPL et Rct Impôts à la trésorerie de Sauveterre.</b></p> <hr/> <p><b>Fermeture de la trésorerie de Navarrenx et également transfert de l'activité SPL et Rct Impôts à la trésorerie de Sauveterre.</b></p>	<p>Mise en cohérence avec la carte de l'intercommunalité ; le siège du nouvel EPCI est à Salies, commune qui par ailleurs veut vendre les locaux où se situe la trésorerie. Proposition de déplacer la structure fusionnée sur Sauveterre où est implanté 1 emploi B ; y seront transférés les emplois des autres trésoreries (1 B 1C à Salies ; 1 C à Navarrenx). Le A comptable de Navarrenx serait rapatrié à la Direction pour lui confier des missions SPL.</p>	<p>Même remarque : aucune projection n'est présentée en termes de charges transférées, du nombre total des collectivités à gérer et de l'impact sur les besoins réels en effectif pour y faire face. Les locaux actuels de la trésorerie de Sauveterre sont inadaptés (vétustes et exigus). De plus les postes n'appartiennent pas à la même RAN. Beaucoup de complications qui semblent peu maîtrisées pour une mise en place au 01/01/2018.</p>
<p><b>Fermeture de la trésorerie de St Jean Pied de Port avec transfert de l'activité SPL et Rct Impôts à la trésorerie de Saint Etienne de Baïgorry.</b></p>	<p>La Direction explique l'opération comme une mise en cohérence optimale de la carte des trésoreries avec celle de la grande intercommunalité du Pays Basque (baisse des charges). Le choix a été fait en faveur d'une implantation sur St Etienne de Baïgorry où seraient transférés les 2 emplois de B de la trésorerie de St Jean Pied de Port.</p>	<p>Au cours du CTL du 21 /09/17 la direction annonce le report de cette fusion qui n'a pas été validée par le Préfet considérant insuffisamment aboutie la concertation entre les élus des territoires concernés.</p>
<p><b>Fermeture de la trésorerie d'Ustaritz avec transfert de l'activité SPL à la trésorerie d'Hasparren et du Rct Impôts au SIP d'Anglet.</b></p>	<p>La Direction motive sa décision par le départ à la retraite du comptable, le sous-effectif structurel et la mise en place de l'EPCI du Pays Basque.</p>	<p>La CGT a contesté depuis sa présentation initiale en CTL la liquidation organisée de ce poste pourtant situé dans une zone démographique en pleine expansion et classé C2 en raison de la montée en charge de son activité. Il y a eu la volonté de ne pas y affecter des agents et la raison de la création de l'EPCI Pays basque est un faux prétexte : Ustaritz n'avait pas à gérer d'intercommunalité. Les élus des communes rattachées à la trésorerie d'Ustaritz sont fermement opposés à sa fermeture. Interventions au plus haut niveau (ministre). La CGT soutient leur action.</p>

<p><b>Transfert de l'activité « amendes » de la trésorerie municipale de Bayonne à la trésorerie d'Anglet.</b></p>	<p>La Direction souhaite en particulier spécialiser la TPM Bayonne à la gestion de la Communauté d'Agglo du Pays Basque.</p> <p>Transfert des 3 emplois dédiés aux amendes.</p> <p>Dans l'hypothèse où les agents qui assurent cette activité ne veulent pas suivre la mission, il est proposé d'attendre le mouvement des personnels au 1/09/2018.</p>	<p>On a failli perdre la mission au titre de la supra-départementalité mais le transfert vers la trésorerie d'Anglet semble finalement validé par Paris.</p> <p>Lors du dernier CTL, les élus CGT ont demandé un report au 01/01/2019 notamment pour éviter des complications d'ordre comptable.</p> <p>Réponse : ici on discute des restructurations 2018. Pourquoi pas donc l'avancer au 1/01/2018 ? (humour?!).</p> <p>Pour l'exercice de fonctions très spécifiques aucune information de nature professionnelle n'a été donnée.</p> <p>Interrogation sur le volume de fréquentation au guichet (les usagers se déplaceront-ils systématiquement sur le site d'Anglet ?).</p>
<p><b>Transfert de l'activité du Rct Impôts de la Trésorerie de Lescar au SIP de Pau Nord.</b></p>	<p>La fiche de présentation, qui n'indique aucun chiffrage tant en termes de volume d'activité transférée que d'emplois nécessaires correspondants, porte pour mention ces motifs (reprise in extenso) :</p> <p>« L'état dégradé de la trésorerie de Lescar, dont l'ensemble de l'encadrement a été changé pendant l'été, et la grande importance de son activité nécessite l'engagement d'une mission d'audit sur les conséquences concrètes du transfert envisagé aussi bien pour le poste de départ que le poste recevant.</p> <p>Opération différée. »</p>	<p>L'administration persiste à vouloir transférer la mission recouvrement vers le SIP Pau Nord.</p> <p>L'opération était déjà prévue en 2016 pour faire du SIP « un acteur majeur de l'impôt des particuliers sur le chef-lieu de département ».</p> <p>2 emplois devaient être transférés.</p> <p>Arguments à l'appui pour le maintien d'un service public de proximité, le Maire de Lescar et la Députée du secteur avaient fait part de leur opposition.</p> <p>Avec quels moyens se ferait le projet actuel (aucun chiffrage présenté) ? Pourquoi ne pas mettre les effectifs (1C récemment non remplacé) à Lescar ?</p> <p>Pour autant, compte tenu de l'importance que représente en masse le recouvrement de l'impôt à Lescar, M NESAS s'interroge sur les conséquences du transfert pour le SIP de Pau Nord et les contribuables, d'où sa demande de réaliser un audit.</p>
<p><b>Fusion du SIE de Bayonne (+) avec le SIE d'Anglet (-).</b></p> <hr/> <p><b>Fusion du SIP de Bayonne (+) avec le SIP d'Anglet (-).</b></p>	<p>Opérations menées dans le cadre des orientations de la DGFiP pour centraliser ces services dans chaque département, et favorisées à Bayonne par la situation personnelle des actuels comptables (départs à la retraite....)</p> <p>À sa mise en place, le futur SIE sera composé du comptable, + 1 A+, + 2 A, et en cumulé, les 19 emplois B et 15 C des actuels SIE.</p> <p>Le SIP aura le comptable, + 1 A+, + 3 A, + les emplois additionnés des actuels SIP, soit 15 B et 31 C.</p>	<p>Pour la CGT, ces nouvelles structures hyper-concentrées seront toujours des gisements d'emplois à supprimer,</p> <p>Au stade actuel, comme pour les autres projets, tout est présenté dans l'approximation.</p> <p>Manque d'anticipation pour un déménagement au 01/01/2018, implantation des agents, montant des travaux prévus inconnu, changement mobilier à faire en urgence, devis à établir avant le bouclage budgétaire 2017.</p> <p>Fortes interrogations sur la répartition des compétences et l'évolution des missions.</p> <p>Non évaluation des charges transférées sur le SIP suite à la réorganisation du réseau trésoreries (ex : si fermeture Ustaritz / transfert RAR). Nouvelle organisation et dimensionnement de l'accueil du SIE fusionné au RDC de l'HdF non arrêtée, organisation caisse commune accueil SIP /SIE....</p>

### **3.Projet de modification de la charte de l'EDR.**

[Pour rappel : Afin de réduire les déplacements, l'équipe de renfort du 64 est répartie sur 2 zones géographiques d'intervention (secteur Ouest et secteur Est du département)].

Actuellement confrontée à des besoins d'intervention importants dans les services et postes du côté Est du département, la direction locale entend instaurer, pour les agents entrant dans l'EDR à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, l'obligation d'intervenir dans cette zone même s'ils sont domiciliés sur l'autre zone, au risque de leur imposer durablement de longs déplacements. En instaurant cette disposition, le cas inverse pourra bien évidemment être amené à se présenter.

Dans leur déclaration liminaire du CTL du 15/09/2017, les élus CGT ont considéré que la charte qui s'applique actuellement a été correctement négociée. Elle prend en compte la protection des membres de l'EDR, notamment quand ils sont amenés à intervenir loin de leur domicile (lors des affectations mensuelles, sauf volontariat de la part des agents concernés, doit être prévue une alternance de trajets longs/trajets courts). Nous refusons que soient apportées des modifications qui conduiraient à une gestion différenciée des membres de cette équipe suivant la date de leur prise de fonction (conditions d'affectation, mise à disposition du matériel de travail).

Au cours de la discussion, il a été convenu que la note de service appelant chaque année les agents du département à candidater pour constituer l'équipe de renfort, précisera l'identification des besoins, notamment en terme de zonage géographique. La Direction locale s'autorisera alors à ne retenir que les candidats du secteur concerné.

### **Expérimentation de caisses sans numéraire.**

Lors du CTL du 15/09/2017, M NESA nous a relayé la réflexion de notre ministre, M DARMANIN, qui considère qu'en rapport au réseau de la DGFIP, les grosses collectivités sont en demande d'autonomie et ce sont donc les petites qui ont besoin de nos services. Paroles ....paroles ...

Pourtant c'est le moment choisi par notre administration pour encore plus affaiblir les trésoreries de proximité (et ainsi faciliter leur suppression) en proposant d'expérimenter les caisses sans numéraires (opération hypocritement appelée « Plan de réduction des espèces »).

Un brin zélée, notre direction locale s'est portée candidate à la seconde vague de tests, mais M NESA se voulant sûrement rassurant à notre égard, ajoute qu'il y aurait peu de chance que ce type d'expérimentation se poursuive.

Poker menteur ? Les propositions faites par la DDFIP 64 ont finalement été validées !

Concrètement, à partir de la mise en pratique de l'« expérience », tout usager du ressort des postes ciblés (Lembeye, Monein, Pontacq, Thèze), qui selon le Code Général des Impôts est en droit de régler ses créances publiques en numéraires, dans la limite de 300 €, sera invité à se déplacer auprès des trésoreries « voisines » désignées comme réceptionnaires (respectivement Morlaàs, Bassin de Lacq à Mourenx, Nay et Arzacq).

Nous interviendrons sur le sujet à l'occasion du CTL du 5 octobre.

### **Affectation d'agents dans le 64.**

- 4 agents de catégorie C ont obtenu leur première affectation dans notre département à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2017, au motif d'un déficit d'emploi au Centre de Contact de Pau (au cours du dernier CTL, les élus CGT ont ajouté que c'était également le cas dans plusieurs services et postes en souffrance).
- Un mouvement spécifique des agents de catégories B est prévu à effet du 1<sup>er</sup> mars 2018, destiné à pourvoir des vacances d'emploi supérieures à 2 ans. Dans ce cadre, la direction locale a fait valoir les situations difficiles rencontrées par la trésorerie de Nay et le SIP/SIE d'Oloron. Les 2 structures ont été retenues par la Direction Générale. Il n'y a plus qu'à espérer l'arrivée de candidats.